



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2020**

DÉLIBÉRATION N° 2020-29

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 00 Pour : 15 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le quatorze décembre deux mil vingt à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du neuf décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Résidence « du vert bocage », rue de Chelers : signature d'une convention de transfert des voies, réseaux et aménagements paysagers dans le domaine public

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation, par la société Territoires 62, 2 rue Joseph-Marie Jacquard à LIEVIN (62800) d'un lotissement le long de la route départementale n° 77, rue dite « de Chelers », sur la parcelle cadastrée section ZL n° 157.

Il précise que cet aménagement génèrera la création d'équipements que le lotisseur souhaite rétrocéder à la commune de TINCQUES, de manière à les intégrer dans le domaine public et demande à l'assemblée de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- statuant sur les dispositions de l'article R 442-8 du Code de l'urbanisme, autorise à l'unanimité des membres présents la signature d'une convention entre la commune de TINCQUES et la société Territoires 62, qui aura pour objet d'organiser les conditions techniques, administratives et financières du transfert à la commune des voies, espaces communs, réseaux divers et aménagements paysagers, dès les travaux du futur lotissement terminés.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES